

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES



mot de la présidente //

Modernisation de l'UQ

//MICHÈLE NEVERT

Si l'on en croit la rumeur, la loi sur la Gouvernance universitaire devrait rester sous le boisseau plusieurs mois encore, les plus optimistes affirmant même qu'on ne devrait plus en entendre parler. Impossible, cependant, de gager raisonnablement sur la lassitude ou l'entêtement de la ministre même si, pour l'heure, elle réserve ses dérapages et son énergie à d'autres dossiers. Il reste qu'avec leur « Projet de modernisation du réseau de l'UQ », les recteurs des constituantes ont mis la table pour une application sauvage de sa loi n° 38 : d'abord, en faisant part de leur désir de modification de la loi régissant l'UQ, ensuite en souscrivant à l'essentiel des fondements idéologiques de la loi n° 38.

Pour autant, tout n'est pas à rejeter dans le projet de nos recteurs, et on adhère de fait avec un certain enthousiasme à la perspective d'une autonomie académique, financière et administrative de chacune des constituantes. Mais outre les différents articles liés à la loi n° 38, le danger provient précisément d'une trop grande indépendance à laquelle pourrait prétendre les établissements. En transformant le réseau en une simple coquille vide, les recteurs favoriseraient son explosion à courte échéance et laisseraient ainsi le terrain à un système d'universités québécoises toutes en concurrence les unes avec les autres.

Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation avaient conçu en 1965 le projet d'un réseau universitaire national (« L'Université du Québec totale »!) qui devait regrouper l'ensemble des universités francophones et anglophones et desservir la totalité du Québec. Aussi, l'Université du Québec est-elle apparue, lors de sa création en 1968, comme l'embryon d'un réseau public des universités au Québec susceptible d'intégrer les établissements à charte privée. Ceux-ci ayant décliné l'invitation, l'UQ est demeurée jusqu'à présent l'unique composante publique du réseau des universités.

En ce sens, la résolution (reproduite en p. 2) votée à l'unanimité par le Conseil syndical en réponse au projet de modernisation de la loi sur l'UQ a pour but d'affirmer notre attachement à l'université publique et à son réseau que nous demandons encore à construire et à renforcer. □

275
décembre 2009

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – MODERNISATION DE L'UQ michèle nevert -I
- « LA BONNE GOUVERNANCE » À L'ASSAUT DE L'UQAM louis martin -3
- MICHEL FREITAG – 1935-2009 jean pichette -6
- HAUSSE DU SALAIRE DES HAUTS DIRIGEANTS ET DU PERSONNEL DE DIRECTION DES UNIVERSITÉS jean-marie lafortune -8
- ÉLOGE DE CLAIRE ASSELIN denis dumas -10
- DÉNOUEMENT HEUREUX DE L'AFFAIRE DELORME luc bonenfant, lucie lemonde -II
- ONT PRIS LEUR RETRAITE -II

DÉNOUEMENT HEUREUX
DE L'AFFAIRE DELORME // >II



PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC POSITION DU SPUQ

Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil syndical du 23 octobre 2009

- ATTENDU** le Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec approuvé à l'unanimité par les chefs d'établissement et la présidente de l'UQ le 19 août 2009, transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 3 septembre 2009 et soumis à la consultation de la communauté uqamienne à la demande de la Commission des études;
- ATTENDU** que la période accordée à cette consultation est trop courte pour permettre aux unités de base de se prononcer de manière éclairée;
- ATTENDU** que ce projet prend pour acquis des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire qui font l'objet d'une contestation du milieu;
- ATTENDU** la demande d'États généraux sur l'enseignement supérieur, formulée, entre autres, par la FQPPU et par le SPUQ, traitant notamment de l'importance de l'université comme service public;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉPLORE** l'absence de consultation de la communauté avant le dépôt du projet auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- EXIGE** que l'administration de l'UQAM prolonge la période de consultation sur le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec afin que toutes les unités aient le temps de se prononcer de manière éclairée;
- AFFIRME** l'importance pour le Québec de l'existence d'un réseau d'universités publiques opposé à la concurrence néfaste entre les universités, et sa volonté que l'UQAM appartienne à ce réseau;
- REJETTE** tout projet de modification de la Loi sur l'UQ qui inclurait des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités;
- APPUIE** le principe de transformation de l'UQ, université publique en réseau, en un réseau d'universités publiques au sein duquel chaque constituante est assurée d'une totale autonomie financière, administrative et académique;
- RÉCLAME** pour l'avenir de l'UQAM et d'un réseau d'universités publiques :
- qu'une éventuelle « Assemblée de l'Université » chargée de remplacer l'Assemblée des gouverneurs comprenne au moins trois représentants du corps professoral et deux étudiantes, étudiants nommés par le gouvernement à la suite d'une consultation effectuée à l'interne;
 - que la nomination du recteur, de la rectrice de l'UQAM et de chacune des constituantes continue de relever du MELS sur recommandation des Conseils d'administration respectifs à la suite d'une consultation menée au sein de chaque communauté;
 - que l'UQAM et les constituantes d'un réseau d'universités publiques se dotent d'un fonctionnement fondé sur la collégialité se traduisant par des Conseils d'administration composés par une majorité de membres internes incluant une représentation professorale significative;
- RÉCLAME** que la place, le développement et l'organisation d'un réseau d'universités publiques soient débattus dans le cadre d'États généraux sur l'enseignement supérieur.

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Luc Bonenfant
Denis Dumas
Jean-Marie Lafortune
Jacques Mascotto
Lucie Lemonde
Louis Martin
Jean Pichette
Michèle Nevert

SOIRÉE DE NOËL

JEUDI 17 DÉCEMBRE

18 H

AGORA DES SCIENCES



« La bonne gouvernance » à l'assaut de l'UQAM

//LOUIS MARTIN – Conseiller du Comité exécutif,
professeur au Département d'histoire de l'art

Le 11 novembre dernier, le recteur Claude Corbo a distribué par courriel trois documents concernant le parachèvement de la facultarisation. Dans son message de présentation, il souligne qu'il s'agit pour lui d'honorer un engagement qu'il a pris lorsqu'il a présenté sa candidature au rectorat. Il rappelle, au passage, qu'il avait récolté 76 % des suffrages des personnes ayant voté, impliquant ainsi que cet aspect de son discours avait été déterminant pour les électeurs.

D'emblée, il convient de rappeler que Monsieur Corbo était le seul candidat à ce scrutin qui s'est tenu en plein fiasco immobilier. Ce seul fait est suffisant pour identifier l'unique raison pour laquelle il a remporté la course.

On se souviendra aussi que, dans son discours électoral à l'Assemblée générale du SPUQ, Monsieur Corbo, qui se présentait alors comme un fier héritier de Machiavel, avait fait peser lourd la nécessité d'un assainissement des finances pour justifier l'application d'un plan de redressement qui mettait en péril l'avenir même de l'UQAM. Le problème de l'UQAM n'était pas le sous-financement : *elle était mal gérée*. Comme panacée, l'unique candidat s'engageait à faire respecter la moyenne cible institutionnelle et promettait de sortir l'UQAM du réseau de l'UQ afin d'en faire « une université comme les autres ». Dans un scénario de croissance zéro, il n'écartait pas la possibilité de revoir la tâche professorale pour obtenir plus avec moins. Pour lui, le parachèvement de la facultarisation s'avérait dans ce contexte un outil essentiel pour appliquer des directives qui assureraient un contrôle plus efficace des ressources humaines et financières par des cadres dont la masse salariale ne cesse de croître¹.

Pourtant, aujourd'hui, ce parachèvement est présenté sous le couvert innocent d'une simple formalité administrative, comme un développement « organique » d'un processus de décentralisation qui ferait unanimité.

Le tout est si simple qu'il s'explique par une série de questions dont les réponses sont énoncées sous forme d'incontestables évidences. Il faut donner à Claude Corbo ce qui lui revient : il maîtrise parfaitement ce type de discours paternaliste qui fait passer pour naturel l'application de l'idéologie de la « bonne gouvernance », une idéologie qui menace aujourd'hui l'avenir de l'université comme institution publique au Québec.

Avant d'examiner quelques zones grises de ces trois documents, il convient d'abord de comprendre que cette idéologie, exercée au nom du bien commun par des « chefs d'établissement » éclairés, traverse trois dossiers brûlant d'actualité qui sont en apparence sans lien : le projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités, le projet de modernisation de la loi de l'UQ et le parachèvement de la facultarisation de l'UQAM.

Mainmise sur l'université publique

Le 23 octobre dernier, notre présidente Michèle Nevert a exposé au Conseil syndical pourquoi le projet de modification de la loi de l'UQ est indissociable du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités.

Concrètement, la loi actuelle de l'UQ doit être amendée pour permettre l'application du projet de loi n° 38. Pour comprendre les enjeux, il importe de lire le projet de modification de la loi de l'UQ à la lumière du mémoire sur le projet de loi n° 38 déposé à la Commission de l'éducation par la CRÉPUQ. On saisit alors que les recteurs veulent profiter de l'adoption de la loi n° 38 pour accroître leurs pouvoirs et que la modification de la loi de l'UQ leur sert de levier pour atteindre cet objectif. Voici quelques faits saillants.

Bien que les recteurs d'université demandent à la ministre que l'application de la loi respecte la tradition spécifique de chaque université (voir « Position de principe », pages

9-10), ils acceptent d'emblée le principe que les Conseils d'administration soient composés en majorité de membres externes (p. 7). Les recteurs endossent ainsi sans réserve les conclusions du Rapport Toulouse (Institut sur la Gouvernance d'organisations privées et publiques – IGOPP) qui a pourtant fait l'objet de sévères critiques dans le milieu universitaire, notamment par le SPUQ.

De leurs réflexions se dessine aussi un double statut, soit une distinction entre les universités publiques et les universités privées, dont les conséquences ne sont pas exposées, mais qui laisse perplexe (p. 10).

La partie la plus inquiétante du rapport de la CRÉPUQ est le droit de regard que demandent les recteurs sur la composition du Conseil d'administration. Non contents que la majorité des membres soient externes, ils veulent aussi choisir les membres internes en court-circuitant le processus démocratique.

« De plus, étant donné l'obligation de parité hommes/femmes prévue à l'article 4.0.2 et le fait que certains membres du conseil sont désignés par des tiers, tels que des associations professorales ou étudiantes, par exemple, qui pourraient à l'occasion négliger de respecter les profils de compétence définis par le comité d'éthique et de gouvernance, les établissements [i.e. les recteurs] recommandent que l'article 4.0.6 soit modifié de façon à donner au conseil l'autorité nécessaire pour rejeter des nominations par des tiers, lorsque celles-ci ne sont pas conformes au règlement interne du conseil. » p. 15

De plus, à la seule ouverture offerte par le projet de loi n° 38, soit la mise en place de mécanismes de consultation de la communauté universitaire, les recteurs ► p.4

1. Voir : Lucie Lamontagne, « Les excroissances de l'UQAM : 40 % en cinq ans pour la haute administration », SPUQ-Info n° 257, août 2007, page 4.

s'opposent. Voici les passages du projet de loi :

« 4.0.21. Une décision du conseil d'administration portant sur les orientations stratégiques ou financières ou sur le plan d'immobilisations fait l'objet d'une consultation préalable d'une instance ou d'un comité représentatif de la communauté universitaire, qui doit avoir pu, préalablement et dans un délai raisonnable, obtenir les documents pertinents à la consultation sur ces questions. »

« 4.0.47. Le conseil d'administration s'assure que l'établissement tienne, au moins une fois par année, une séance d'information et de consultation publique auprès de la collectivité desservie par l'établissement, afin de rendre compte de ses activités, des services fournis, des résultats atteints, de ses priorités, des orientations adoptées, de sa situation financière et de sa gestion, ainsi qu'afin de répondre aux questions.

Voici la réaction des recteurs :

p. 18 « Les établissements souhaitent donc mettre les parlementaires en garde contre la tentation d'ajouter des obligations de consultation des différentes instances qui les composent sur des questions qui relèvent de l'autorité du conseil d'administration et suggèrent que les traditions, valeurs et processus développés au fil des ans devraient prévaloir... Imposer de telles obligations nuirait à l'effort de coordination et de cohérence entre les diverses instances recommandé par le Rapport Toulouse. En ce domaine, l'autorité compétente doit être clairement identifiée. »

Ces objectifs expliquent assez clairement pourquoi le processus de consultation actuel sur la modification de la loi de l'UQ est bâclé. Le recteur Corbo fait miroiter à tous une autonomie accrue de l'UQAM, qui deviendrait par le fait même une université « comme les autres ».

Il est possible que le retrait du réseau de l'UQ permette le rapatriement des sommes aujourd'hui versées au réseau par l'UQAM. Mais rien ne garantit que les économies que le gouvernement du Québec réaliserait en faisant exploser le réseau de l'UQ seraient

réinvesties dans les universités, et à l'UQAM en particulier.

Le projet de modification de la loi de l'UQ peut être interprété comme un pas vers l'autonomie complète de l'UQAM. En effet, ce « réseau d'universités » ne générerait à peu près que les régimes de retraite, les assurances collectives et les programmes interuniversitaires. Ainsi, ce projet abandonne totalement la mission originale de l'UQ et en oublie les principes fondateurs, notamment la laïcité, l'accessibilité universelle, la gestion participative, les services à la collectivité et la notion même d'université publique. Comme l'explique Michèle Nevert dans son éditorial, le projet de modernisation de l'UQ saborde, en définitive, le principe même de l'université publique puisqu'il consiste à modeler la charte de l'UQ, université publique, sur celles des universités à charte privée.

Ce projet confirme enfin l'intention des recteurs de concentrer entre leurs mains tout le pouvoir qui reste, puisque le conseil de l'Université qu'ils proposent ne comprendrait aucun membre de la communauté universitaire (professeurs et étudiants notamment).

La « bonne gouvernance » : un projet idéologique

Le recteur Corbo veut manifestement faire entériner ces réformes majeures dans les plus brefs délais, pour paver la voie à la « nouvelle gouvernance saine, transparente et imputable » que la loi n° 38 voudrait implanter mur à mur. Il a déjà commencé à faire le tour des assemblées départementales récalcitrantes pour les convaincre. Mais lorsque l'on lie les deux documents, il s'avère que la réforme de la loi de l'UQ est le bel emballage (le miroitement d'une plus grande autonomie et de revenus supplémentaires hypothétiques) qui enveloppe l'amère pilule (la gouvernance de nos institutions publiques par le secteur privé).

À mon avis, on ne peut pas faire abstraction du danger de l'autoritarisme latent dans ces dangereuses réformes qui viennent bouleverser des pratiques collégiales et démocratiques qui ont été instituées par la

création de l'UQ suite aux longues luttes qui ont affranchi l'université des mains du pouvoir religieux.

L'adoption des modifications proposées par les deux projets cèlerait la soumission de nos universités publiques au secteur privé et donnerait aux recteurs le pouvoir d'imposer, sans consultation avec la communauté universitaire, des directives de tout ordre au nom de la saine gestion. À titre d'exemples parmi d'autres de la manière dont se manifeste régulièrement la politique du fait accompli, il suffit de mentionner la déplorable bourde qui demandait aux professeurs d'encaisser à même leurs budgets de recherche les hausses de salaire étudiant consenties par la direction et l'imposition des évaluations en ligne.

Donner aux recteurs un chèque en blanc en acceptant sans conditions la modification de la loi de l'UQ serait dans les circonstances ouvrir la porte à un processus dont nous pouvons facilement entrevoir les conséquences désastreuses. C'est pourquoi les syndicats de professeurs d'université se sont appropriés unanimement la résolution du SPUQ : tous s'opposent à l'adoption de la loi n° 38, exigent son retrait, et demandent la tenue d'états généraux sur les universités afin de réfléchir sérieusement à ces enjeux.

On comprend maintenant mieux pourquoi il est si urgent pour notre recteur de parachever la facultarisation. Dans ce contexte, l'implantation des doyens cadres permettra de faire enfin basculer la ligne décisionnelle « de bas en haut », qui assure l'autonomie départementale, vers une ligne « de haut en bas » dirigée par un CA omnipotent et au service du « chef d'établissement ».

La facultarisation pour les nuls

La raison d'être de la structure facultaire, nous dit-on, est d'« assurer l'intégration et la cohérence des grands domaines du savoir », une idée qui est en soi totalement fictive et intellectuellement intenable, mais qui a le mérite d'illustrer que le langage du bon gestionnaire ne doit pas être pris au pied de la lettre.



« Acquis irréversible », l'implantation de la structure facultaire a permis de remplacer une structure « horizontale » opposant les unités de base et les instances centrales par un modèle d'intégration dit organique « à la fois horizontal et vertical ». Concrètement, la facultarisation a donc déjà inséré dans le modèle horizontal de la gestion participative l'axe vertical de la bonne gouvernance dont l'efficacité réelle dépend de la réalisation d'une seconde étape, la décentralisation de la gestion.

Pour l'essentiel, le parachèvement consiste à déléster le vice-recteur à la Vie académique de la « micro-gestion » de multiples dossiers dont résulte l'« alourdissement des processus de contrôle et de normalisation ». Pour permettre ce transfert, il serait impératif et urgent d'accorder aux doyens et doyennes le statut de cadres, afin de leur conférer l'autorité de congédier le personnel de soutien. En somme, ce petit ajustement permettrait de renforcer le contrôle qui, selon la direction, serait garant de la cohésion institutionnelle et de l'efficacité des troupes.

Force est d'admettre qu'ainsi ramené à l'essentiel, le parachèvement semble un processus bénin, voire une simple technicalité. Mais par ce mode de présentation, la direction vide sciemment le projet de parachèvement de son contenu idéologique latent qui vise à renforcer l'axe vertical afin d'assurer que les directives venant d'en haut soit appliquées en bas. Et contrairement à ce que le message prétend, cette opération consiste à créer un palier de gestion intermédiaire qui ne rapproche pas, mais éloigne davantage, la haute direction des unités de base.

Questions et réponses : demi-vérités et omissions

Avec ses questions et réponses, la direction veut d'abord convaincre le plus grand nombre que la communauté est favorable à son projet en mentionnant l'entente de principe SPUQ-UQAM sur le retrait des doyens de l'unité d'accréditation. Elle omet toutefois de dire que cette acceptation est liée à la formation d'un comité institutionnel bipartite dont le mandat est de recommander quelles seront les tâches et rôles dévolus aux

doyens. Ces recommandations devront être entérinées par l'Assemblée générale du SPUQ avant d'être effectives. Pourtant la direction affirme que, dès le 1er janvier 2010, « les doyennes et doyens assumeront la gestion des employés administratifs et de soutien des unités académiques rattachées à leur Faculté. » Autant dire que les doyens auront les pouvoirs d'un cadre avant même de le devenir!

De plus, la direction omet, dans son historique, de mentionner que la facultarisation a été acceptée précisément parce que, dans le projet initial, les doyens restaient des professeurs.

Lorsqu'il n'est pas fondé sur ce type d'omissions, le discours de la direction énonce des principes douteux qui trahissent son désir de cautionner l'arbitraire. Ainsi, en affirmant que la mise en œuvre des dimensions administratives de la facultarisation devra respecter « les exigences de l'asymétrie facultaire », la direction ouvre la porte à une véritable balkanisation de l'UQAM. Tout comme les départements lutteront entre eux à l'intérieur des Facultés pour obtenir leur part légitime, les Facultés lutteront entre elles pour faire valoir leur spécificité, et même leur supériorité face aux autres.

Comme on le voit déjà se dessiner, certains moins chanceux seront plus égaux que d'autres auxquels on accordera des privilèges au nom de la cohérence académique, du plan stratégique, de la productivité ou de la compétitivité de marché. Comment expliquer autrement que, dans certaines disciplines, la prime à l'embauche soit devenue une nécessité, même pour des candidats sans expérience? Comment expliquer que certaines autres disciplines portent l'UQAM à bout de bras avec des moyennes-cibles qui dépassent largement la moyenne institutionnelle de 41?

Ensuite, la direction assure que le changement de statut des doyens ne changera rien : il renforcerait même la gestion collégiale de la vie académique! Après une longue envolée expliquant la place de la collégialité dans le plan stratégique, on peut toutefois lire un bémol significatif :

« Cela dit, il faut aussi rappeler que la collégialité ne constitue pas le mode spécifique de décision dans les matières administratives qui ne sont pas académiques. Le parachèvement de la facultarisation par la mise en place de ses dimensions administratives ne modifie pas et ne peut modifier en aucune manière la collégialité là où celle-ci n'existe pas. »

On comprend alors que l'étape 2 du processus de facultarisation s'inscrit dans la droite lignée du rapport Toulouse, car elle vise précisément à baliser la gouvernance participative et à la limiter au strict cadre académique.

Le SPUQ n'a jamais convenu d'un tel principe. Il défend au contraire une plus grande représentativité de la communauté universitaire précisément dans ces « dimensions administratives » occultes que les recteurs veulent soustraire à la consultation et conserver comme une chasse-gardée au nom de « la coordination et de la cohérence ». Le SPUQ conteste en fait la notion même d'« autorité compétente » surtout lorsqu'elle cautionne la prise de décision derrière des portes closes, l'autoritarisme, et la politique du fait accompli.

Enfin, en se limitant uniquement à « l'essentiel », le discours de la direction élude volontairement des détails importants, comme les coûts récurrents qu'entraîneront les modifications annoncées, ses effets sur la réorganisation de l'organigramme de la haute direction, notamment en ce concerne les tâches du vice-recteur à la Vie académique, ou encore les tâches qui seront dévolues à chacun des nouveaux cadres qui seront engagés pour « assister » les doyens.

Car il n'est pas dit dans ces documents que le projet de parachèvement implique un accroissement du personnel de gestion. C'est justement ces « dimensions administratives » qui ne doivent pas être imposées, mais bien décidées collégialement avec la communauté universitaire. ► p.7

MICHEL FREITAG

1935 - 2009

// JEAN PICHETTE – École des médias
JACQUES MASCOTTO – professeur retraité, Département de sociologie

En arrivant à l'UQAM en 1970 (en pleine crise d'octobre !), Michel Freitag ne choisit pas simplement un lieu d'enseignement et de réflexion : jusqu'à sa mort, le 13 novembre dernier, c'est de ce lieu concret, profondément ancré dans sa terre d'adoption, qu'il n'aura de cesse de mener – et d'amener les étudiants à – une réflexion globale sur les problèmes communs à l'ensemble des sociétés. Penser le monde n'était pas pour lui un exercice abstrait : il parlait de la présence et de la manifestation sensibles des êtres et des choses qui l'entouraient pour nourrir un questionnement qui imprégnait tous les moments de sa vie.

Le désir de comprendre ne procédait pas chez lui d'une visée seulement théorique. S'il était tant aimé des étudiants, ce n'est pas simplement grâce à la force de son enseignement théorique, qui aurait déjà suffi. Non, Freitag, comme on disait, c'était bien plus que ça : il savait faire sentir à ceux qui l'écoutaient qu'on ne peut comprendre le monde sans le saisir dans son entièreté, pas seulement par la pensée, mais d'abord, dirions-nous, par l'amour qu'on lui porte. Chacun pouvait ainsi partager le souci qui l'habitait et la conviction qui le tenait en état d'éveil permanent : la suite du monde passe d'abord par l'amour du monde.

Originaire de La Chaux-de-Fonds, en Suisse, il a appris très jeune la solidarité avec ses camarades travailleurs venus de toute l'Europe pour construire le barrage de la Dixence, en Suisse. Après avoir entamé des études en théologie, il opte finalement pour le droit et l'économie, qu'il étudiera à Fribourg, avant de compléter, à Paris, un doctorat en sociologie. Venu tardivement à celle-ci, qu'il considérait comme une synthèse de différentes disciplines, Freitag a commencé tôt à fréquenter l'anthropologie, dont il ne s'est jamais lassé de lire les grands auteurs.

Extrêmement sensible à la pluralité des formes du monde, il a beaucoup voyagé afin de voir par lui-même comment les gens habitaient, au sens plein du terme, différentes régions de cette terre qu'il aimait tant. Très jeune, il est profondément marqué par un long séjour en Inde et en Iran. Sa passion pour d'autres grandes civilisations l'amènera notamment en Egypte et au Mexique, sans oublier un voyage en Afrique, au pays des Dogons. Une Afrique qui a occupé une place importante dans la vie de Freitag, qui enseigna la sociologie à l'Université d'Alger après son passage – sous la direction de Touraine – à la sixième section de l'École pratique des hautes études, à Paris.

L'œuvre de Michel Freitag, témoignage de ses intérêts très variés, illustre parfaitement un parcours où la réflexion et la vie restent profondément imbriquées l'une à l'autre. En 1985, il publie les deux premiers volumes de *Dialectique et société*, son *opus magnum*, qui propose une théorie générale de la société. Dans la dernière année, il a retravaillé en profondeur le premier de ces deux volumes, qui propose une théorie générale du symbolique : il a précisé ceci, remanié cela, et se réjouissait, peu avant sa mort, d'avoir mis la touche finale à une nouvelle édition de ce qu'il considérait comme son testament intellectuel. Ce premier volume, comptant désormais deux tomes, sera publié en 2010.

Dans *L'abîme de la liberté*, qui paraîtra aussi à titre posthume, Freitag offre un examen critique, à la fois sociologique et philosophique, de ce que la modernité a fini par élever au statut de principe à partir duquel elle croyait pouvoir décliner déductivement toute réalité. Toujours soucieux de préserver la richesse des formes du monde, dont il n'avait de cesse de rappeler la « nature » contingente (et la fragilité ontologique qui en découle), Freitag y analyse en profondeur une dynamique dans laquelle l'individu devient prisonnier de sa liberté : il déploie ainsi, dans l'horizon

politique, un ensemble de questions jetant un éclairage nouveau sur les enjeux civilisationnels contemporains.

Tous les livres publiés par Michel Freitag marquent le même désir de saisir la réalité dans son unité, quel que soit l'« objet » privilégié par l'analyse : *Architecture et société*, publié en 1992, constitue à cet égard un bel exemple, l'examen de l'évolution de la forme architecturale, replacée dans le contexte de celle de la Cité, permettant ici à Freitag de questionner la dynamique d'abstraction spatiale de la société contemporaine et de penser la tâche de l'architecte dans la reconstruction d'un espace collectif concret.

C'est toutefois avec *Le naufrage de l'université*, paru en 1995, que le nom de Michel Freitag résonnera probablement le plus à l'extérieur de l'université, le livre ayant obtenu le Prix du Gouverneur général en 1996 dans la catégorie « Essais ». L'article donnant son titre à ce recueil de textes avait d'ailleurs été écrit dans la foulée des travaux amorcés à l'automne 1992, au sein du Comité des politiques universitaires (CPU) du SPUQ, dans le cadre d'une réflexion sur la recherche et la création universitaires. Associé à ces travaux, Freitag y avait développé une critique rigoureuse des transformations contemporaines de l'université. Loin de voir en elle un simple lieu de développement d'un savoir d'experts, il réaffirmait le rôle historique de l'université comme espace de réflexion critique permettant une ressaisie synthétique de soi par la société. Resituant l'université dans le cadre – politique – d'une détermination réfléchie des normes sans lesquelles il n'y a pas de socialité (et donc d'humanité), il combattait sa technocratisation et rappelait que l'enseignement (plutôt que la recherche) devait loger au cœur de l'institution. Au lieu de s'ouvrir immédiatement à toutes les demandes sociales qui lui sont soumises, l'université devait ainsi, à ses yeux, favoriser l'orientation réfléchie du développement de



la société : cela exige une certaine fermeture sur soi qui n'est pas oubliée de la société mais, au contraire, une condition pour saisir par la pensée, de façon synthétique, un mouvement qui tend autrement à apparaître comme inévitable.

Cette vision de l'université a nourri chez Freitag une pratique pédagogique qui a marqué, pendant près de quatre décennies, les très nombreux étudiants ayant fréquenté le département de sociologie de l'UQAM. Ce secret bien gardé allait toutefois dépasser peu à peu les limites du département. En 1987, avec quelques collègues (de l'UQAM et de l'Université Laval) et étudiants, Freitag créait un séminaire informel réunissant un vendredi par mois, au département de sociologie, des gens d'horizons divers désirant approfondir une réflexion collective sur les transformations d'ensemble à l'œuvre dans la société contemporaine.

Le Groupe interuniversitaire d'étude de la postmodernité (GIEP), dont Freitag constituait bien sûr le principal pilier, allait rapidement connaître un formidable succès et devenir un lieu de rencontre connu pour la qualité et le dynamisme de ses échanges. Longtemps sans aucun appui institutionnel, le groupe s'est également fait connaître par la publication d'une revue qui, dès le premier numéro, proposait un ensemble de textes sur « les sciences humaines entre la recherche et l'enseignement ». La revue *Société* traçait ainsi d'emblée les contours d'une réflexion – qui se poursuit encore aujourd'hui – interrogeant à la fois l'idéal moderne de la Raison et ses avatars contemporains ainsi que l'opérationnalisation massive des sciences humaines. Le GIEP et *Société*, au cœur de ce que certains désignent maintenant comme l'« École de Montréal », illustrent bien la vision que Freitag avait de l'université comme lieu d'ancrage dans le monde d'une réflexion critique pouvant favoriser la prise en charge collective du devenir du monde.

S'étant d'abord imaginé et vu comme un professeur, c'est-à-dire un enseignant, un éducateur, Freitag s'est retrouvé dans une position d'intellectuel, un statut qu'il assumait dans la mesure où l'intellectuel constituait selon lui la personne qui parle au nom du commun. Nous sommes ici loin de la figure dominante de l'intellectuel moderne, étroitement liée à

l'émergence de l'espace public et capable de ce fait de prendre ses distances avec le réel et la société. Freitag croyait que c'est désormais aux enseignants – parce qu'ils ont encore accès à un public « institué » – de favoriser la formation, aussi bien individuellement que collectivement, non plus de la figure classique de l'intellectuel mais d'un sens aigu de la responsabilité pratique, *in situ*, qui doit aujourd'hui être celle de l'intellectuel. C'était là une façon pour lui de nourrir la beauté du monde, indissociable d'une représentation de la société nourrie d'une idéalité conjuguant au même temps la dimension expressive et le sentiment partagé d'une justesse de la mise en forme du monde.

À l'abstraction universaliste de la Raison, qui a cru pouvoir ériger l'idéal politique moderne d'émancipation sur la destruction de la chair de l'histoire, Freitag opposait ainsi l'idée d'un rapport critique au monde soucieux de préserver ce que le temps a su construire de beau, d'harmonieux, de juste dans les rapports humains. Il ne proposait aucune recette. Son souci constant des autres, son esprit critique doublé d'un sens profond de la durée, sa capacité à voir – et à faire voir – le merveilleux dans le plus simple, suggèrent toutefois autant de chemins à emprunter. Ces voies ne garantissent pas d'arriver à bon port : elles promettent toutefois, comme sa vie en témoigne, un passionnant voyage. □

« La bonne gouvernance » à l'assaut de l'UQAM //

suite de la page 5

La maladie du gestionnaire

Si le recteur d'une université publique est le représentant de la communauté universitaire qui l'a choisi, il ne peut pas être aussi un porte-parole de la « bonne gouvernance », une idéologie qui ne cesse de ravager, au nom de l'efficacité et de la saine gestion, les plus grandes organisations depuis les années Reagan et Thatcher.

À l'heure où les dérives et les scandales minent nos institutions publiques, économiques, et politiques, le système universitaire québécois doit se défendre d'une pandémie plus grave que le virus AH1N1 et que certains ont nommé « la maladie du gestionnaire ».

L'idée circule que nos gestionnaires seraient incompetents. À y regarder de près, il s'avère qu'ils sont très bien formés à défendre presque unanimement l'idéologie selon laquelle le privé serait plus efficace que le public et que ceux élus pour protéger les intérêts de la collectivité doivent se comporter comme des chefs d'entreprise. Dans cette idéologie, l'argent n'est plus un moyen au service des valeurs, mais une valeur en soi à faire fructifier.

En surfant sur le mythe de la bonne gestion, les apôtres de la bonne gouvernance

s'instituent en caste supérieure, en élite s'octroyant des privilèges, en « autorité compétente » qui saura gérer les fonds publics avec les outils de l'entreprise privée.² Rien n'est moins vrai ni plus dangereux pour l'avenir de l'université publique. N'oublions pas que l'îlot Voyageur était le premier projet en « PPP » et qu'il devait servir de modèle aux autres grands projets d'infrastructure...

L'université est devenue aujourd'hui un champ de bataille où se joue vraisemblablement l'avenir de nos institutions publiques. Les professeurs de l'UQAM doivent solidairement dénoncer la propagation d'une parole mythique néfaste qui, dans son essentialisme simplificateur, cache son jeu et les véritables enjeux pour s'arroger plus de pouvoir, comme si cela était une loi de la nature. □

2. Le 16 mars 2006, l'Assemblée des gouverneurs modifiait ses règlements pour permettre d'accorder un généreux programme supplémentaire de retraite aux 48 cadres supérieurs de l'UQ. Bien que les professeurs de plusieurs universités canadiennes bénéficient d'un tel programme, ce mécanisme supplémentaire de retraite a été refusé aux professeurs du réseau de l'UQ par la partie patronale à la Table réseau de négociation. Voir : Marc Chabot, « Pourquoi pas un programme supplémentaire de retraite? », *SPUQ-Info*, n° 253, février 2007, p. 4-5.

Salaire des hauts dirigeants et du personnel de direction des universités

Un bond spectaculaire qui fait bondir !

// JEAN-MARIE LAFORTUNE – 3^e vice-président

La hausse vertigineuse de la rémunération des recteurs des universités québécoises a fait couler beaucoup d'encre cet automne. Cette hausse en cache une autre, celle de la masse salariale du personnel de direction. Conjuguée, cette dynamique témoigne des effets de l'adoption d'un mode de gestion managériale qui, au nom de l'amélioration de la performance, gonfle les déficits budgétaires et menace de détourner davantage l'université de sa mission. Après avoir brièvement retracé l'origine et l'ampleur du phénomène, l'article dépeint certains de ses effets collatéraux avant de se conclure sur l'état de la situation à l'UQAM.

Le phénomène

Depuis les années 1990, la gestion des entreprises s'articule autour de la valeur actionnariale, exigeant la rentabilité à court terme, pour contrecarrer une tendance à la baisse de la rentabilité. La pression qui en résulte est à l'origine de restructurations destinées à maîtriser les coûts et à gagner des parts de marché. Ces actions nécessitent des gestionnaires d'un nouveau type, plus ambitieux et plus orientés vers les résultats. Les rémunérer à la création de valeur, à partir d'indicateurs de mesure souvent discutables, en a logiquement découlé. C'est de cette pratique que s'est inspirée la « gouvernance universitaire » au Québec comme ailleurs en Occident, dénaturant progressivement le service public qu'est l'université.

L'application des critères de performance dans la gestion des universités québécoises a ainsi produit depuis une quinzaine d'années des structures managériales lourdes, autoritaires et coûteuses¹. Le principe d'une rémunération établie à partir d'un marché de référence, en l'occurrence les gestionnaires de grandes entreprises, s'est rapidement imposé au sein des universités à charte privée et frappe désormais les universités du réseau public.

Dans les universités à charte privée, les comités de rémunération, mis sur pied afin de réviser les salaires du personnel de direction, n'ont jusqu'à présent qu'avalisé les calculs légitimant l'obtention de salaires compétitifs avec « l'industrie ». La logique appliquée repose sur une stratégie de recrutement des plus performants dans un « marché concurrentiel ». On observe d'ailleurs à ce titre que la présence d'une majorité de membres externes au conseil d'administration renforce le contrôle des hauts dirigeants sur l'institution et leur garantit une rétribution accrue. En effet, les établissements québécois où les salaires du personnel de direction sont plus élevés sont ceux où l'on retrouve une majorité de membres externes sur le conseil d'administration.

Les effets collatéraux

L'application à l'université de la « gestion entrepreneuriale », qui tend à s'appuyer sur des spécialistes en gestion plutôt que sur des personnes provenant du milieu académique, s'accompagne de normes liées à une vision managériale des rapports de force institutionnels dans laquelle les professeurs, professeurs constituent des ressources humaines parmi d'autres. En outre, cette pratique menace la réalisation de la mission fondamentale des universités en détournant les valeurs de base axées sur l'accessibilité aux études supérieures, la transmission et l'avancement des connaissances vers des exigences prescrites par les critères de performance susceptibles non seulement d'assurer le niveau de financement de l'établissement mais en prime l'augmentation de l'émolument et des allocations des hauts dirigeants.

Ainsi, la majoration du budget des universités québécoises entre 1997-98 et 2004-05 a été allouée en grande partie à l'augmentation de la masse salariale du personnel de direction qui a fait un saut de 83 % durant cette période, contre une hausse de



35 % pour les professeures, professeurs². Ce choix budgétaire apparaît d'autant moins motivé que le taux de fréquentation universitaire, de manière plus marquée aux études supérieures qu'au premier cycle, a parallèlement cru de 22 % et que les activités de recherche se sont singulièrement intensifiées. S'en suit l'augmentation du ratio étudiants/professeurs qui réduit la qualité des apprentissages et surcharge les professeures, professeurs, affectant au passage leur engagement dans la gestion académique et minant les bienfaits de la collégialité.

Cette dérive gestionnaire, qui se traduit par une augmentation de la part relative de la masse salariale des universités dédiée au personnel de direction au détriment du corps professoral, touche également les étudiants et plus largement les citoyens moins fortunés désireux de poursuivre une formation académique. On estime ainsi que la hausse de 30 % en cinq ans des frais de scolarité contribue non seulement à financer les hausses salariales des hauts dirigeants, mais également à détourner entre 6000 et 13 000 personnes des études universitaires³. S'ajoute à cela la hausse des frais afférents qui s'élevaient en moyenne en 2006-2007 à 619 \$ pour les étudiants de premier cycle. Signalons qu'à ce niveau les universités publiques sont deux à trois fois moins exigeantes que les autres.

Le déficit des universités, qui atteignait 455 M\$ en 2008, et la crise économique ne semblent pas freiner la tendance à la hausse des bénéfices que retire le personnel de direction de son travail. Ainsi récemment à l'Université de Montréal, on bonifiait rétroactivement le chèque de paye des hauts dirigeants pour la rondelette somme de 2,5 M\$, même si le budget de fonctionnement pour l'année en cours est déficitaire⁴. On offre aussi parfois aux cadres supérieurs de généreuses indemnités de départ. L'ancien recteur adjoint de l'Université de Sherbrooke est du nombre. Il a eu droit à un chèque

217 000 \$, il y a quelques mois, en partant à la retraite. Pire, plusieurs hauts dirigeants d'universités québécoises ont reçu l'an dernier des « indemnités de départ » équivalant à au moins un an de salaire quelques mois seulement avant d'être réembauchés dans d'autres fonctions. Par exemple, un ancien vice-recteur de l'Université Concordia a eu droit à un congé administratif de 14 mois au cours duquel il a reçu une indemnité de 363 000 \$. La vice-rectrice à l'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), Hélène Grand-Maître, a obtenu une « indemnité de départ » de 142 000 \$ après avoir volontairement rompu son lien d'emploi avec l'institution. En fait, les hauts fonctionnaires œuvrant dans le réseau de l'Université du Québec ont tous droit à une telle prime après quatre ans de service.

État de la situation à l'UQAM

Les universités publiques sont pour l'instant moins affectées par ce phénomène, mais tout indique qu'elles s'engagent résolument dans cette voie. Si en 2004-2005 la part relative de la masse salariale allant au personnel de direction s'élevait à plus de 10 % dans l'ensemble des universités québécoises, elle atteint 5 % dans le réseau de l'UQ en 2007-2008⁵. L'écart pourrait s'expliquer par la plus grande collégialité qui caractérise les universités du réseau public. Cette proportion ne cesse toutefois de croître.

En fait, c'est la masse salariale du personnel de direction qui connaît la plus forte croissance parmi tous les corps d'emploi à l'UQAM. Un texte paru dans le *SPUQ-Info* n° 257 du mois d'août 2007⁶ retraçait la trajectoire récente du phénomène à l'UQAM. L'auteure y montrait que la masse salariale de la haute administration incluant allocations s'était accrue de 40 % entre 2000-2001 et 2005-2006. Plus spécifiquement, lorsque l'on consulte

les budgets révisés de l'institution, on constate une hausse de 7,2% de la masse salariale de la direction entre 2007-2008 et 2008-2009 et de 8,15 % entre 2008-2009 et 2009-2010. En outre, durant l'année en cours, le nombre de cadres augmentera de 3 % alors que celui des professeurs augmentera de 1 %.

Évidemment, l'embauche de nouvelles professeures, nouveaux professeurs, gain issu de la grève du SPUQ au printemps 2009, contribue à amoindrir la part de la masse salariale de la direction relativement à la masse salariale globale de l'université. En revanche, des velléités affichées par la direction, tel le retrait des doyens de l'unité syndicale, auront pour effet d'accroître le nombre de cadres hauts salariés et la part du budget destiné à la rémunération du personnel de direction. □

1. L'adoption le 20 juin 1995 de la loi 95 a instauré la pratique du dépôt par les établissements de niveau universitaire d'un rapport de performance au ministère. Décriée par les professeurs, cette initiative du ministre Jean Garon ouvrait la voie à la constitution d'un processus d'évaluation par indicateurs de performance et son rattachement aux politiques de financement des établissements dont le mécanisme global fut mis en place avec la politique intitulée *Pour mieux assurer notre avenir collectif* (sic), rendue publique par le ministre Raymond Legault le 15 février 2000.
2. Voir Nathalie Dykes, en collaboration avec Michel Umbriaco et Cécile Sabourin, *Financement des universités : investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008.
3. Tiré d'un communiqué de la FEUQ publié le 6 novembre 2009.
4. *Le Devoir*, mercredi 9 décembre 2009.
5. Rapport annuel de l'Université du Québec et de ses établissements 2007-2008, p. 20.
6. Lucie Lamontagne, « Les excroissances de l'UQAM : 40 % en cinq ans pour la haute administration », *SPUQ-Info* n° 257, août 2007, p. 4.

Éloge de Claire Asselin

// DENIS DUMAS – Professeur retraité, Département de linguistique

Claire Asselin est entrée à l'UQAM en 1973 après un séjour d'une quinzaine d'années aux États-Unis, où elle avait fait un doctorat de linguistique à l'Université de Chicago après avoir obtenu une maîtrise de philosophie à l'Université Laval dans sa ville d'origine, Québec. Elle avait aussi enseigné là-bas plusieurs années, à l'Université du Connecticut et à l'Université Cornell.

La fondation de l'UQAM aura été l'occasion pour son tempérament de bâtisseuse de revenir au pays et de s'atteler elle aussi au défrichage. Ce travail a pris la forme d'une forte implication dans l'enseignement et dans l'administration pédagogique. Comme directrice de module, elle a piloté une importante réforme du baccalauréat en linguistique dont l'originalité consistait en un projet de recherche de fin d'études en troisième année, dirigé et supervisé par les professeurs, et aboutissant à une présentation sous forme de communication scientifique lors d'un événement public reconnu année après année comme étant de très bon niveau scientifique.

L'effervescence des années soixante-dix l'a fait s'impliquer dans la vie départementale en général, mais aussi plus spécifiquement dans le PPMF (programme de perfectionnement des maîtres de français) et entre autres dans la rédaction collective d'un mémoire présenté par le département à l'Assemblée Nationale sur le projet de loi linguistique 63. Ce qui devait durer une soirée entre trois partenaires d'écriture pourtant sur la même longueur d'ondes a finalement pris toute la nuit (dans une petite salle du pavillon Read de l'époque...), glorieusement terminée avec le premier métro du matin.

Cette même effervescence l'a vue s'engager dans la vie syndicale également, à titre de déléguée au Conseil syndical pendant plusieurs années, et bien sûr comme piqueteuse tenace au moment de la grève

historique de 1976-1977, que nous exorcisons tous à la blague en l'appelant grève de 1976-1978 avant d'en connaître l'issue.

Son grand œuvre, toutefois, aura été la mise sur pied d'un enseignement formel de la grammaire du français écrit au Département de linguistique ainsi que la rédaction d'une méthode pratique d'enseignement, avec sa collaboratrice Anne McLaughlin. Basé sur une étude préliminaire de productions écrites d'étudiants universitaires de premier cycle, ce projet a donné lieu d'abord à une typologie des erreurs, puis à l'établissement d'un cours de premier niveau ouvert à l'ensemble de la population universitaire, et dont on célèbre cette année le vingtième anniversaire (LIN 1009 *Apprentissage de la grammaire du français écrit*).

Ce cours fut rapidement suivi de développements de deuxième, troisième et quatrième niveaux ayant abouti à un programme court en grammaire, et à un profil en rédaction et révision de texte à l'intérieur du baccalauréat de linguistique. Tout le projet s'est solidement appuyé, de façon critique depuis le début, sur une équipe de chargés de cours de très haute compétence de même que sur l'établissement d'un monitorat assuré par des étudiants avancés de toute première force. Dans ce cadre, les deux auteures sont aussi responsables de la fabrication du test d'entrée de français de l'UQAM, de même que de versions particulières pour les programmes d'enseignement du français avant qu'elles soient remplacées pour des raisons d'uniformisation interuniversitaire.

Depuis sa retraite marquée par la fondation des éditions Grammatix, Claire Asselin s'occupait de la mise à jour continue, de la distribution et de la diffusion des ouvrages de la méthode, et tâchait de profiter de la vie, le bien qu'elle estimait comme le plus précieux, autant qu'elle le pouvait. □





Dénouement heureux de l'affaire Delorme

// LUC BONENFANT – Département d'études littéraires
// LUCIE LEMONDE – Département des sciences juridiques

Bonne nouvelle, les accusations contre l'étudiant Jean-Sébastien Delorme ont été retirées. Un petit rappel des faits. Le recteur Claude Corbo avait porté plainte à la police par suite de la parution dans le journal *Métro* de sa photo avec un texte le faisant passer pour un agent d'immeuble. Après enquête, une accusation d'usurpation d'identité fut portée contre Jean-Sébastien Delorme.

Retrait de la plainte du recteur Claude Corbo

L'Assemblée générale du SPUQ du 24 avril dernier a adopté à l'unanimité une résolution demandant au recteur de retirer sa plainte auprès du procureur de la Couronne afin que soient abandonnées les accusations criminelles contre cet étudiant. Les professeures, professeurs ont aussi contribué spontanément et généreusement à un fonds destiné à défrayer sa défense, le cas échéant.

Avec René Côté, doyen de la Faculté de science politique et de droit dont relève l'étudiant, les soussignés ont eu, en mai dernier, une rencontre avec le recteur Corbo au cours de laquelle nous avons

insisté sur le fait que les conséquences d'une telle accusation pour ce jeune étudiant étaient complètement disproportionnées avec le geste reproché et sur l'importance de la liberté d'expression en contexte universitaire.

Finalement, quelques jours avant la date fixée pour la comparution, un policier a appelé monsieur Delorme pour lui dire que les accusations étaient abandonnées et qu'il n'avait pas à se présenter à la Cour. À la suite de cet appel, l'étudiant a envoyé une lettre d'excuses au recteur.

Don remis à la Fondation UQAM

Tel que convenu, nous avons fait parvenir un chèque de 2 400 \$, soit la totalité des sommes recueillies, à la Fondation UQAM. Nous avons demandé à ce que ce don soit affecté aux bourses étudiantes du SPUQ, qui visent à encourager l'engagement communautaire et l'implication sociale. □

Ont pris leur retraite //

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, et qui ont quitté l'UQAM à la fin de l'été. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- | | | | |
|----------------------------|------------------|--------------------------|-------------------|
| • Design : | Frédéric Metz | • Psychologie : | Jacques Lavoie |
| • Didactique des langues : | Monique Lebrun | • Science politique : | Micheline de Sève |
| • Finance : | Sandra Dow | • Sciences comptables : | Julien Bilodeau |
| • Histoire de l'art : | Laurier Lacroix | • Sciences économiques : | Pierre Fortin |
| • Informatique : | Alex Friedman | • Sociologie : | Charles Halary |
| | Bernard Lefebvre | • Théâtre : | Michel Fréchette |
| • Médias : | Pierre Guimond | | Claude Goyette |
| • Organisation | | | Larry Tremblay |
| et Ressources humaines : | Claudette Ross | | |

Erratum //

Dans le numéro de septembre (*SPUQ-info* n° 274), nous avons mentionné l'arrivée de sept nouvelles et nouveaux collègues entrés en fonction en décembre et janvier derniers, et que l'imminence de la grève nous avait alors empêchés de saluer. Mais par mégarde, nous leur avons attribué le statut d'« invités », alors qu'il s'agit bel et bien de professeures, professeurs réguliers. Nous les prions de nous excuser de cette méprise...

- | | | | |
|-----------------------|--------------------|------------------------|------------------|
| • Finance : | Ramzi Ben Abdallah | • Mathématiques : | Mathieu Boudreau |
| • Histoire de l'art : | Dominic Hardy | | Jérôme Proulx |
| • Informatique : | Frédéric Nabki | • Sciences de la Terre | |
| • Marketing : | Anik Saint-Onge | et de l'atmosphère | Laxmi Sushama |

275
décembre 2009



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL